

1 Identification de la substance / préparation et de la société

1.1 Identificateur de produit

Pigment Black

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Colorant pour résines époxy

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Buehler GmbH
In der Steele 2
D-40599 Düsseldorf / ALLEMAGNE
Téléphone 0800.89.73.71
Téléfax 0800.88.05.27
Site internet www.buehler.fr
E-mail info@buehler.fr

Compétent Schroeder@chemiebuero.de

1.4 Téléphone en cas d'urgence

0800.89.73.71 (réseau intra-Français seulement) +49 (0) 211 974100

2 Dangers possibles

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)

non applicable

2.1.2 Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Xi-N, R 43-51/53-36/38

2.2 Éléments d'étiquetage

Marquage selon règlement (CEE) 67/548 ou (CEE) 1999/45

Symbole de danger



Irritant



Dangereux pour l'environnement

Contient

Produit de réaction: Bisphénol-A-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)

Phrases-R

R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases-S

S 24/25: Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S 26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 28.2: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup de l'eau et du savon.
S 29/35: Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S 37: Porter des gants appropriés.

Caractéristique particulière

Contient des composés époxydiques. Observer les recommandations du fabricant.

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques

Pas de dangers particuliers connus.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

3 Composition / Informations sur les composants

3.1 Substances

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

3.2 Mélanges

Conc. [%]	Substance
60 - <100	Produit de réaction: Bisphénol-A-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) CAS: 25068-38-6, EINECS/ELINCS: 500-033-5 EU-INDEX: 603-074-00-8 ECB-Nr.: GHS/CLP: Eye Irrit. 2, H319 - Skin Irrit. 2, H315 - Skin Sens. 1, H317 - Aquatic Chronic 2, H411 EEC: Xi-N, R36/38-43-51/53
10 - 30	Noir de carbone CAS: 1333-86-4, EINECS/ELINCS: 215-609-9 EU-INDEX: ECB-Nr.: GHS/CLP: non applicable EEC: , R

Commentaire relatif aux composants Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après ingestion	Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

non déterminé

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

5 Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Agent d'extinction approprié	Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Dioxyde de carbone. Mousse.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.
Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le chapitre 8+13

7 Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Stocker au frais.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le chapitre 1.2

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Conc. [%]	Substance / VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition
10 - 30	Noir de carbone / - ppm, 3,5 mg/m ³ , VME

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux Lunettes de protection.

Protection des mains Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374).
Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

Protection corporelle Vêtement de protection léger en matière plastique.

Divers Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Protection respiratoire non applicable

Risques thermiques non applicable

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement Voir le chapitre 6+7.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	visqueux
Couleur	noir
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	non applicable
Valeur du pH [1%]	non applicable
Point d'ébullition [°C]	260
Point d' éclair [°C]	249
Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Limite inférieure d'explosion	non applicable
Limite supérieure d'explosion	non applicable
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	1,10 (20°C / 68,0°F)
Densité de versement [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non déterminé
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	non déterminé
Auto-inflammation [°C]	non applicable
Temp. de décomposition [°C]	non déterminé

9.2 Autres informations

aucun

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Voir le chapitre 7.2.

10.5 Matières incompatibles

non déterminé

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit de réaction: Bisphénol-A-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700), CAS: 25068-38-6
LD50, oral, Rat: 13600 mg/kg

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	non déterminé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	non déterminé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	non déterminé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	non déterminé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	non déterminé
Mutagénèse	non déterminé
Toxicité sur la reproduction	non déterminé
Cancérogénèse	non déterminé
Remarques générales	

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.

12 Informations écotoxicologiques

12.1 Toxicité

12.2 Persistance et dégradabilité

	non déterminé
Comportement dans les compartiments de l'environnement	non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	non déterminé
Biodégradabilité	non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

non applicable

12.6 Autres effets néfastes

De part sa formulation, le produit contient un halogène lié organiquement.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Aligner l'élimination sur les réglementations des autorités nationales.

Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080409*

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Classification selon ADR UN 3082 Matière dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Bisphenol A Epoxy resin) 9 N III

- Code de classification M6

- Etiquettes de danger



- ADR LQ 5 I

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (E)

Classification selon IMDG UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Bisphenol A Epoxy resin) 9 III

MARINE POLLUTANT

- EMS F-A, S-F

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ 5 I

Classification selon IATA UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Bisphenol A Epoxy resin) 9 III

- Etiquettes de danger



14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2



14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux points 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non déterminé

15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1967/548 (1999/45); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2011); IMDG-Code (2011, 35. Amdt.); IATA-DGR (2011).

RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Non déterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

16 Autres données

Phrases-R (Chapitre 03)	R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R 51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mentions de danger (Chapitre 03)	H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Observer les restrictions d'emploi	oui
VOC (1999/13/CE)	0 %

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Copyright: Chemiebüro®